



Signification à partie et attente de règlement

Par **MOUK**, le **30/10/2010** à **15:02**

Bonjour, rnj ai une affaire au tribunal depuis neuf ans, la décison a été rendu en appel le 1ER octobre 2010, la partie adverse doit me régler 9000 EUR, mon avoué à demandé par voie d huissier une signification à partie et ce le 11 oct, mon avoué me dit attendre le retour de la signification par l huissier.rnIl s'agit d'une affaire d'erreur médicale, je crois d'ailleurs que c'est l'assurance du docteur qui va payer;rnà partir de la réception de la signification, combien de temps la partie adverse à t elle pour me payer, paye t 'elle à l'avoué ou à l avocat et enfin cet argent va t il obligatoirement passer par un compte carparnmerce beaucoup pour vos réponses